

22 oct 2018 -17:07

La Belgique soutient la création de nouveaux sanctuaires marins en Antarctique

Une importante réunion internationale se tient actuellement à Hobart, en Australie au sujet de la protection de l'écosystème marin dans l'océan Austral. Dans ces eaux, les ressources naturelles sont de plus en plus convoitées, que ce soit par la pêche commerciale ou par l'exploitation intensive des crevettes « krill », très appréciées sur le marché des additifs alimentaires, des cosmétiques et de l'alimentation pour animaux. Sans parler de l'impact du changement climatique sur la biodiversité du continent blanc.

Depuis toujours, la Belgique souscrit à l'objectif de créer un réseau d'aires marines protégées couvrant toutes les régions biogéographiques de l'océan Austral. Lors de la Conférence d'Hobart, notre pays va réaffirmer cet engagement. Plus précisément, la Belgique soutient les propositions visant à établir deux nouvelles zones marines protégées, l'une dans la mer de Weddel, l'autre en Antarctique Est. Elle plaide aussi en faveur de l'urgence de renforcer la coopération internationale si l'on veut préserver la biodiversité dans ces milieux particulièrement fragiles et maintenir les habitats naturels et les écosystèmes qui abritent de nombreux animaux marins.

La réunion se déroule dans le cadre de la Commission traitant de la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources). La Belgique participe à ses travaux depuis son entrée en vigueur en 1982. La Commission approuve des mesures de conservation concernant l'utilisation des ressources marines vivantes de l'Antarctique. Cela concerne non seulement les espèces qui font l'objet de pêche commerciale, mais aussi d'autres espèces de poissons, ainsi que les phoques et les cétacés. La Commission applique une approche de gestion qui n'exclut pas l'exploitation, mais la soumet à des conditions liées à la pêche durable en tenant compte des effets de la pêche sur l'ensemble de l'écosystème marin dans cette région très particulière du monde.

La déclaration de la Belgique s'inscrit dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations-Unies et plus précisément celui qui prévoit la conservation d'au moins 10% des zones marines et côtières, d'ici 2020. L'établissement de deux nouveaux sanctuaires marins en Antarctique permettrait de réaliser en partie cette promesse.

Marie Christine Marghem, ministre fédérale en charge de l'environnement a réaffirmé l'engagement constant de la Belgique dans la protection de la biodiversité marine du continent blanc. « La déclaration belge fait écho à celles de l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni, la Suède et l'Union européenne. Je suis fière que la Belgique fasse partie du club des états les plus en pointe sur ce dossier, ceux qui sont conscients de la valeur écologique des baleines, pingouins, phoques et autres espèces dans l'environnement austral et luttent contre la perte de cette richesse incommensurable pour l'Homme, qu'est la biodiversité ».

La Déclaration Belge contribue à la réalisation de l'objectif de développement durable « vie aquatique » (SDG's 14). Plus d'infos sur www.sdgs.be

Contact presse : Jan Eyckmans, porte-parole du SPF Santé publique, 0495/25.47.24, jan.eyckmans@sante.belgique.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be